

Econocom Group SE

Société européenne cotée

*Siège: Place du Champ de Mars 5, 1050 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0422.646.816 (RPM Bruxelles)*

(ci-après la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES TENUE LE 31 MARS 2025**

Bureau

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Chantal De Vrieze (la "**Présidente**").

La Présidente désigne Monsieur Nicolas Meynier comme secrétaire de l'assemblée.

Madame Hanzade Buyukeken et Monsieur Tarik Al-Bidir sont désignées comme scrutateurs.

Composition de l'assemblée

Actionnaires

Une liste de présence reprenant le nom de tous les actionnaires présents ou représentés, le nombre d'actions détenues par chacun de ceux-ci, ainsi que les procurations et attestations relatives à la détention de titres dématérialisés à la date d'enregistrement, resteront annexés au présent procès-verbal et conservés dans le registre des procès-verbaux des assemblées générales.

Administrateurs et commissaire

Les administrateurs de la Société ont renoncé aux formalités de convocation.

Le commissaire BDO Réviseurs d'Entreprises SRL a été convoqué conformément aux articles 7:128 et 7:132 du Code des sociétés et des associations. Monsieur Christian Schmetz, représentant BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, assiste à l'assemblée.

Exposé de la Présidente**A. La Présidente expose que la présente assemblée générale a pour ordre du jour :**

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2024.
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.
3. Approbation de l'affectation du résultat.
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
6. Approbation du rapport de rémunération.
7. Approbation de la politique de rémunération.
8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.
9. Pouvoirs.

B. Les convocations contenant cet ordre du jour ont été faites par annonces publiées dans :

- Le *Moniteur belge* du 27 février 2025,
- Le journal *L'Echo* du 27 février 2025, et
- Le journal *De Tijd* du 27 février 2025.

Ces convocations ont également été communiquées, trente jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom et au commissaire, par lettre ordinaire ou par courrier électronique lorsqu'une adresse électronique a été communiquée à la Société aux fins de communiquer avec elle.

Le texte de cette convocation ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 27 février 2025.

Les publications et convocations sont annexées au présent procès-verbal (*Annexe 1*).

C. Demande d'un actionnaire

En date du 7 mars 2025, un actionnaire détenant plus de 3% du capital a demandé l'inscription d'un nouveau sujet à l'ordre du jour et le dépôt de la proposition de résolution soumise à la présente assemblée.

Ce nouveau sujet concerne l'approbation des dispositions de conventions de crédit de type *Schuldscheindarlehen*, qui pourraient être autorisées et conclues entre le 31 mars 2025 et le 30 septembre 2025, et qui prévoiraient la possibilité pour le prêteur d'exiger le remboursement anticipé des sommes prêtées et/ou la suspension d'utilisation du crédit, en cas de survenance d'un changement de contrôle de la Société.

L'ordre du jour ainsi complété en son neuvième point a été publié, conformément à l'article 7:130, § 3 du Code des sociétés et des associations dans :

- Le *Moniteur belge* du 17 mars 2025,
- Le journal *L'Echo* du 17 mars 2025, et
- Le journal *De Tijd* du 17 mars 2025.

Le texte de cet ordre du jour modifié ainsi que les modèles de procuration et les formulaires pour le vote par correspondance modifiés ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la Société (<https://www.econocom.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>) le 17 mars 2025.

L'ordre du jour modifié est annexé au présent procès-verbal (*Annexe 2*).

D. Le capital de la Société est représenté par 167 047 004 actions, sans désignation de valeur nominale.

La Présidente constate que les droits de vote attachés à 2 984 335 actions étaient suspendus à la date d'enregistrement, le 17 mars 2025, à vingt-quatre heures (heure belge), soit du fait que ces actions étaient détenues en nom propre par la Société, soit du fait qu'elles étaient représentatives d'actions anciennement au porteur, actuellement en dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, conformément aux dispositions légales en la matière.

Ainsi, seules les 164 062 669 actions pour lesquelles les droits de vote n'ont pas été suspendus doivent être prises en compte pour la détermination des conditions de quorum et de majorité, conformément à l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations.

Il résulte de la liste des présences ci-annexée (*Annexe 3*) que les actionnaires présents et représentés à l'assemblée détiennent 115 301 995 actions, dont 55 563 277 actions donnent droit à un droit de vote simple et 59 738 718 actions donnent droit à un droit de vote double.

La Présidente constate également que plusieurs actionnaires représentant ensemble 89 901 972 actions ont voté par correspondance.

Les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance resteront annexés au présent procès-verbal (*Annexe 4*).

- E. La documentation soumise à l'assemblée, l'ordre du jour, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, ont été mis à la disposition des actionnaires lors de la publication de la convocation sur le site Internet de la Société et au siège de la Société.
- F. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de la Présidente est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Résolutions

Après avoir pris connaissance des rapports annoncés dans l'ordre du jour et après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Résolution 1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2024 et du rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice 2024.

L'assemblée générale dispense la Présidente de lire le rapport de gestion du conseil d'administration et les comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2024 (*Annexe 5*).

L'assemblée générale dispense également la Présidente de lire les rapports du commissaire afférents aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité (*Annexes 6 et 7*). Les actionnaires ont en effet eu l'occasion de prendre connaissance de ces rapports avant l'assemblée générale.

Ces rapports ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée générale.

Résolution 2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024.

L'assemblée générale a préalablement pris connaissance des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024 tels qu'établis par le conseil d'administration (Annexe 8). Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

L'assemblée générale des actionnaires approuve les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 (175 006 512 voix "Oui", 0 voix "Non" et 34 201 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,98%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 3. Approbation de l'affectation du résultat.

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice social, clôturé au 31 décembre 2024, est de 73.148.459,03 euros.

L'assemblée générale marque son accord sur la répartition du résultat net tel qu'il résulte des comptes annuels et décide donc d'affecter le bénéfice de l'exercice social de la Société clôturé au 31 décembre 2024, s'élevant à 73.148.459,03 euros, en totalité au résultat reporté.

Cette résolution est adoptée (175 040 713 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale des actionnaires décide, par un vote spécial, d'octroyer la décharge à l'ensemble des administrateurs en fonction ou ayant cessé leurs fonctions au cours de l'exercice, de la Société pour leur gestion durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (175 006 512 voix "Oui", 0 voix "Non" et 34 201 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,98%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 5. Décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'octroyer la décharge au commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Christian Schmetz pour son mandat durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée (175 006 512 voix "Oui", 0 voix "Non" et 34 201 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 99,98%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 6. Approbation du rapport de rémunération.

L'assemblée générale des actionnaires a pu prendre connaissance du rapport de rémunération (Annexe 9) et approuve le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée (151 476 892 voix "Oui", 23 563 821 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 86,54%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 7. Approbation de la politique de rémunération.

Sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, l'assemblée générale approuve la politique de rémunération (Annexe 10), définissant les principes de rémunération des dirigeants d'Econocom Group SE, établie par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions prévues dans le Code des sociétés et des associations et plus particulièrement conformément à l'article 7:89/1 et au Code de Gouvernance d'Entreprise de 2020.

Cette résolution est adoptée (151 492 390 voix "Oui", 23 548 323 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 86,55%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 8. Renouvellement de mandats d'administrateurs.**Résolution 8.1. Renouvellement du mandat de Monsieur Robert Bouchard en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2029.**

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de Monsieur Robert Bouchard en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 ans, avec effet immédiat et prenant fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle à tenir en 2029.

Cette résolution est adoptée (158 688 207 voix "Oui", 16 352 506 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 90,66%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 8.2. Prise d'acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Boustouller en qualité d'administrateur indépendant, avec effet immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Boustouller en qualité d'administrateur indépendant de la Société, avec effet immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

La Présidente remercie Monsieur Eric Boustouller pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette résolution est adoptée (175 040 713 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 8.3. Prise d'acte de la fin du mandat de Madame Véronique di Benedetto en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la fin du mandat de Madame Véronique di Benedetto en qualité d'administrateur de la Société, avec effet immédiatement après la présente assemblée générale annuelle.

La Présidente remercie également Madame Véronique di Benedetto pour le travail accompli au cours de son mandat.

Cette résolution est adoptée (175 040 713 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 9. Approbation de clauses de changement de contrôle.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver et de ratifier en tant que de besoin, conformément à l'article 7:151 du Code des sociétés et des associations, les dispositions de conventions de crédit de type *Schuldscheindarlehen* qui pourraient être autorisées et conclues entre le 31 mars 2025 et le 30 septembre 2025 et qui prévoiraient la possibilité pour le prêteur d'exiger le remboursement anticipé des sommes prêtées et/ou la suspension d'utilisation du crédit, en cas de survenance d'un changement de contrôle de la Société.

Cette résolution est adoptée (172 527 692 voix "Oui", 329 002 voix "Non" et 2 184 019 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 98,56%
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Résolution 10. Pouvoirs.

L'assemblée générale des actionnaires (i) délègue les pouvoirs, avec faculté de subdélégation, aux administrateurs délégués et aux directeurs généraux d'Econocom Group SE, pour l'exécution des résolutions qui précèdent et pour procéder aux formalités de publicité y afférentes, et (ii) donne procuration à Monsieur Jérôme Lehmann et/ou Lydie Roulleaux (salariés du groupe Econocom), avec l'autorisation de subdéléguer ces pouvoirs, afin de procéder aux formalités de dépôt et de publication.

Cette résolution est adoptée (175 040 713 voix "Oui", 0 voix "Non" et 0 voix "Abstention").

- Le pourcentage de voix "Oui" par rapport à la totalité des voix exprimées : 100 %
- Le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été exprimés : 115 301 995
- La proportion du capital représentée par ces actions : 69,02%
- Le nombre total de votes valablement exprimés : 175 040 713

Questions

Conformément à l'article 32 des statuts et l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, la Présidente invite les participants à poser des questions qui portent sur des points à l'ordre du jour.

La Présidente expose tout d'abord qu'aucun actionnaire n'a fait usage de la possibilité de poser des questions préalablement et par écrit comme prévu par l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

La Présidente passe ensuite la parole à l'audience. La Présidente constate qu'aucune question n'est posée.

Fin de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 11h26.

[SIGNATURES PAGE SUIVANTE]

Signatures

[signature]

Madame Chantal De Vrieze
Présidente

[signature]

Monsieur Nicolas Meynier
Secrétaire

[signature]

Hanzade Buyukeken
Scrutateur

[signature]

Monsieur Tarik Al-Bidir
Scrutateur

Annexes :

1. Publications et convocations à l'assemblée générale ordinaire
2. Ordre du jour modifié
3. Liste des présences
4. Formulaire de vote par procuration et de vote par correspondance
5. Rapport de gestion du conseil d'administration et comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2024
6. Rapport du commissaire afférent aux comptes statutaires
7. Rapport du commissaire afférent aux comptes consolidés de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité
8. Comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024
9. Rapport de rémunération
10. Politique de rémunération